



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 août 2023  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-quatrième session

11 septembre-6 octobre 2023

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

## Rapport de l'Experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, Isha Dyfan\*

### Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution [51/38](#) du Conseil des droits de l'homme, couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'Experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, Isha Dyfan, n'a pas pu se rendre dans le pays au cours de la période considérée, le Gouvernement somalien n'ayant pas officiellement accepté sa demande de visite. Les informations figurant dans le présent rapport reposent donc sur un travail de recherche approfondi et de vastes consultations régionales menées auprès de diverses parties prenantes, sur un examen des rapports et des données pertinents et sur les contributions émanant de différents acteurs comme suite à l'appel lancé.

\* Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



## I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 51/38 du Conseil des droits de l'homme, couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.
2. Le rapport se fonde sur des renseignements reçus comme suite à un appel à contributions sur la situation des droits de l'homme en Somalie publié en avril 2023<sup>1</sup> et sur des entretiens tenus avec différents interlocuteurs, notamment la Représentante permanente de la Somalie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, deux ministres de deux États membres de la fédération et des représentants d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), de la Commission de l'Union africaine, de la communauté diplomatique, de la société civile, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de communautés marginalisées et minoritaires. Il s'appuie également sur des rapports officiels, des renseignements provenant de sources ouvertes et d'autres éléments utiles.
3. Dans le présent rapport, l'Experte indépendante chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, Isha Dyfan, met en lumière les faits récents concernant la situation politique et la sécurité, la situation humanitaire et les effets des changements climatiques sur les droits de l'homme et évalue les progrès accomplis par le Gouvernement au regard des sept critères établis dans ses précédents rapports au Conseil des droits de l'homme<sup>2</sup>. Elle rappelle les recommandations formulées dans les rapports précédents et y apporte quelques modifications liées à l'évolution récente de la situation.
4. Le présent rapport a été transmis au Gouvernement somalien, conformément à la procédure établie.
5. L'Experte indépendante se félicite de la collaboration constructive du Gouvernement somalien avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Conseil des droits de l'homme, à sa cinquante et unième session, et le Comité contre la torture, à sa soixante-quinzième session. La Somalie, dont le rapport devait être examiné par le Comité des droits de l'homme à sa 138<sup>e</sup> session, en juillet 2023, a demandé dans une note verbale datée du 25 juin 2023 que cet examen soit reporté, citant comme motif sa situation après le conflit et la lutte contre le terrorisme. Ses échanges avec l'Experte indépendante sont restés limités.

## II. Activités de l'Experte indépendante

### A. Visite de pays

6. L'Experte indépendante a adressé trois lettres au Gouvernement somalien, en septembre 2022 et en mars et avril 2023, afin de demander une visite officielle. N'ayant pas reçu de réponse, elle n'a pas effectué de visite dans le pays.

### B. Consultations et dialogues régionaux

7. Du 23 mai au 2 juin 2023, l'Experte indépendante a mené des consultations à Nairobi auprès de représentants d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de l'ATMIS, du Groupe d'experts sur la Somalie, de membres de la communauté diplomatique et de représentants de la société civile et d'autres organisations concernées qui travaillent en Somalie.
8. L'Experte indépendante remercie le Gouvernement kényan de lui avoir permis de mener des consultations dans son pays, et les parties intéressées d'avoir accepté de lui communiquer des informations précieuses.

<sup>1</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2023/call-inputs-situation-human-rights-somalia>.

<sup>2</sup> A/HRC/48/80 et A/HRC/51/65.

## C. Communications

9. Pendant la période considérée, l'Experte indépendante a publié sept communications<sup>3</sup>, à titre individuel ou conjointement avec d'autres titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale, concernant des allégations d'usage excessif de la force par les forces de sécurité contre des manifestants et dans le cadre de contrôles routiers, des violations du droit à la liberté d'expression et à la liberté de pensée, de conscience et de religion, et concernant l'application de la peine de mort. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

## D. Communiqués de presse

10. Pendant la période considérée, l'Experte indépendante a publié des déclarations conjointement avec d'autres titulaires de mandat, dont une, le 4 novembre 2022, pour exhorter les États à véritablement tenir compte des normes et principes relatifs aux droits de l'homme dans le cadre des négociations à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 24 novembre 2022, et une autre, le 6 décembre 2022, pour engager vivement les États à adopter des lois contre la discrimination et à améliorer celles qui existaient déjà.

11. Le 23 février 2023, l'Experte indépendante a publié une déclaration dans laquelle elle se disait alarmée par le nombre élevé de victimes civiles qu'avaient fait les affrontements entre les forces de sécurité du « Somaliland » et les milices claniques à Laascaanood, dans la région de Sool.

## E. Autres activités

12. L'Experte indépendante a participé, le 5 octobre 2022, à une table ronde sur la violence sexuelle et fondée sur le genre en Somalie organisée par Legal Action Worldwide et, le 6 octobre 2022, à une manifestation organisée par l'Union nationale des journalistes somaliens sur le thème « Défendre la liberté des médias dans un contexte de répression constante ». Ces deux événements se sont tenus en marge de la cinquante et unième session du Conseil des droits de l'homme.

13. Le 27 octobre 2022, l'Experte indépendante a présenté son rapport sur la situation des droits de l'homme en Somalie<sup>4</sup> à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

14. L'Experte indépendante a assisté aux réunions du Comité de coordination des procédures spéciales, à Genève, du 5 au 8 décembre 2022 et les 8 et 9 juin 2023. Elle a également participé à la vingt-neuvième réunion annuelle des rapporteurs et représentants spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, tenue à Genève du 12 au 16 juin 2023, au cours de laquelle elle a été élue Présidente du Comité de coordination.

15. Le 27 mars 2023, l'Experte indépendante a participé à une manifestation en ligne organisée par le Centre mondial pour la responsabilité de protéger et consacrée au renforcement de la prévention des atrocités au moyen de l'assistance technique et du développement des capacités.

16. Le 1<sup>er</sup> mai 2023, l'Experte indépendante a donné une conférence à l'Université d'État de Montclair, aux États-Unis d'Amérique, sur la manière de rendre les États redevables de leurs obligations en matière de droits de l'homme, les facteurs qui font obstacle à l'établissement des responsabilités, la fixation des peines et la tolérance religieuse, illustrant ses propos par des exemples observés en Somalie.

<sup>3</sup> Communications SOM 2/2022, SOM 3/2022, SOM 4/2022, SOM 5/2022, OTH 129/2022, OTH 9/2023 et OTH 30/2023. Toutes les communications mentionnées dans le présent rapport peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://spcommreports.ohchr.org/Tmsearch/TMDocuments>.

<sup>4</sup> Voir A/77/168.

### III. Faits récents

#### A. Situation politique

17. Le 2 août 2022, le Premier Ministre somalien a nommé l'ancien chef adjoint des Chabab, Mukhtar Robow, Ministre des dotations et des affaires religieuses<sup>5</sup>. Cette nomination a suscité des réactions mitigées, mais l'Experte indépendante espère qu'elle pourra être un premier pas important vers la réconciliation entre le Gouvernement et les Chabab.

18. L'Experte indépendante se félicite de la conclusion des réunions du Comité consultatif national somali, qu'elle applaudit pour ses efforts en faveur de la réconciliation politique. En septembre 2022, le Comité a décidé de renforcer la coopération entre les institutions publiques aux niveaux fédéral et régional et d'œuvrer à garantir une stabilité politique fondée sur la Constitution et l'état de droit. En octobre et décembre 2022, le Comité s'est déclaré favorable à l'accélération de l'exécution du plan de transition, a estimé qu'il fallait accélérer la lutte contre la sécheresse, donner la priorité à la révision constitutionnelle et organiser des élections libres et transparentes, et s'est mis d'accord sur la répartition des pouvoirs entre le niveau fédéral et le niveau des États et sur un modèle fédéral de système judiciaire<sup>6</sup>. En mars et mai 2023, le Comité est parvenu à un accord sur un modèle de fédéralisme budgétaire, sur l'apport de modifications au dispositif national de sécurité et sur un modèle électoral fondé sur le principe « une personne, une voix » pour la Somalie<sup>7</sup>, qui devra être approuvé par le Parlement fédéral, et a décidé que seuls deux partis politiques pourraient prendre part à la course électorale. Les représentants du Puntland n'ont pas assisté à ces réunions.

19. L'Experte indépendante se félicite également de l'organisation d'élections des conseils de district suivant le principe « une personne, une voix » dans le Puntland, le 25 mai 2023, preuve évidente de la volonté des citoyens d'exercer leur droit démocratique de voter.

20. L'Experte indépendante se réjouit des progrès accomplis dans la révision constitutionnelle, en particulier l'établissement de la Commission parlementaire conjointe de supervision de la révision et de l'application de la Constitution et la nomination par le Cabinet, le 2 mars, de cinq membres de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution, dont une femme, qui sont entrés en fonction le 29 mars 2023<sup>8</sup>. Il faudrait toutefois en faire encore davantage.

21. Le 9 janvier 2023, le Puntland a publié une déclaration afin de faire valoir son droit constitutionnel d'agir en tant que gouvernement indépendant jusqu'à l'achèvement de l'élaboration de la Constitution fédérale et de rappeler son rôle dans l'édification du système fédéral de la Somalie. Il a dit être prêt à négocier séparément avec le Gouvernement fédéral afin de parvenir à des accords sur l'achèvement de la Constitution, les questions relatives à la sécurité et le partage du pouvoir, entre autres. Le 14 janvier 2023, le Puntland a constitué un comité technique de 22 membres chargé de dialoguer avec le Gouvernement fédéral à ce propos<sup>9</sup>.

22. En août 2022, à la suite de supposées manœuvres visant à reporter les élections présidentielles, des manifestations meurtrières ont éclaté dans le « Somaliland », faisant au moins 5 morts parmi des hommes civils et 86 personnes blessées<sup>10</sup>. Le 24 septembre 2022, la Commission électorale du « Somaliland » a annoncé que les élections présidentielles prévues le 13 novembre 2022 seraient reportées à juillet 2023 en raison du manque de temps et de moyens techniques et financiers<sup>11</sup>.

<sup>5</sup> Harun Maruf, « Former Al-Shabab commander, Al-Qaida member named to Somali cabinet », Voice of America, 2 août 2022.

<sup>6</sup> S/2023/109, par. 2 à 4.

<sup>7</sup> S/2023/443, par. 2 et 4.

<sup>8</sup> Ibid., par. 6.

<sup>9</sup> S/2023/109, par. 5.

<sup>10</sup> S/2022/665, par. 55.

<sup>11</sup> Voir <https://freedomhouse.org/country/somaliland/freedom-world/2023>.

23. En octobre 2022, le Conseil des sages (Guurti) du parlement du « Somaliland » a prorogé jusqu'en novembre 2024 le mandat du Président du « Somaliland », Muse Bihi Abdi, et prolongé de cinq ans la durée de son propre mandat, mais les partis de l'opposition ont refusé de considérer ces prolongations comme légitimes. L'élection de trois partis politiques officiels prévue en décembre 2022 n'a pas eu lieu. Dans une déclaration publiée le 17 juillet 2023, la Commission électorale du « Somaliland » a fait savoir que l'élection des partis politiques se déroulerait le 28 décembre 2023 et celle du Président et du Vice-Président le 13 novembre 2024.

## B. Situation en matière de sécurité

24. Sur le plan de la sécurité, la situation est restée profondément préoccupante pendant la période considérée, qui a été marquée par des attaques fréquentes des Chabab malgré la présence des forces de sécurité somaliennes et des forces régionales. Entre le 8 février et le 7 juin 2023, 935 atteintes à la sécurité ont été enregistrées dans le pays, dont 355 actes de terrorisme<sup>12</sup>.

25. En août 2022, le Gouvernement a lancé la première phase de l'offensive contre les Chabab dans les États du Hirshébéli et de Galmudug et a sollicité l'appui des milices du clan Hawiye. En septembre 2022, 40 zones de peuplement dans la région du Hiraan et 6 dans celle du Galguduud avaient été libérées du contrôle des Chabab<sup>13</sup>, et d'autres ont suivi depuis lors. Les Chabab ont perpétré des attaques meurtrières dans le Hirshébéli et y ont repris le contrôle d'une poignée de territoires<sup>14</sup>.

26. En février 2023, le Gouvernement a annoncé son intention de mener une opération militaire globale contre les Chabab et mis en place une initiative avec les États de première ligne, à laquelle participaient les forces militaires djiboutiennes, éthiopiennes et kényanes, afin de tirer parti des succès militaires engrangés dans les États de Galmudug et du Hirshébéli.

27. Le 26 mars 2023, le Président somalien, Hassan Sheikh Mohamud, a annoncé le lancement de la deuxième phase de l'offensive contre les Chabab, opération baptisée « Black Lion », qui avait pour finalité la libération des territoires contrôlés par le groupe dans tout le pays<sup>15</sup>.

28. Les attaques des Chabab ont augmenté en fréquence et en intensité à la suite de cette annonce. Le 26 mai 2023, ils ont pris pour cible la base opérationnelle avancée de l'ATMIS à Mareer, dans la région du Bas-Chébéli, faisant plusieurs morts ou blessés parmi les Forces de défense populaires de l'Ouganda. En juin 2023, ils ont attaqué l'Armée nationale somalienne et la base militaire éthiopienne de l'ATMIS à Baardheere, dans la région de Gedo (État du Djoubaland)<sup>16</sup>. Cette vague d'attaques meurtrières montre que la présence des forces de sécurité somaliennes et des forces de l'ATMIS et la pression exercée par ces dernières n'empêchent pas les Chabab de mener leurs opérations.

29. En novembre 2022, la Somalie a demandé que le retrait des 2 000 militaires de l'ATMIS soit reporté de six mois, jusqu'au 30 juin 2023<sup>17</sup>. La date de retrait a été maintenue au 31 décembre 2024<sup>18</sup>. Le 30 juin 2023, l'ATMIS a confirmé qu'elle avait terminé la première phase du retrait des contingents après avoir cédé sept bases opérationnelles avancées aux forces de sécurité somaliennes<sup>19</sup>.

<sup>12</sup> S/2023/443, par. 12.

<sup>13</sup> Mohamed Sheikh Nor, « Somalia military makes gains in large-scale offensive against Al-Shabab », *Hiiraan Online*, 27 septembre 2022.

<sup>14</sup> Armed Conflict Location & Event Data Project, « Somalia: counter-insurgency operation gains regional support in phase two as al-Shabaab attacks and political differences persist », 21 avril 2023.

<sup>15</sup> S/PV.9356, p. 9.

<sup>16</sup> ATMIS, « ATMIS condemns attacks in Bardhere, Bariire », 22 juin 2023.

<sup>17</sup> Voir la résolution 2670 (2022) du Conseil de sécurité.

<sup>18</sup> Voir la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité.

<sup>19</sup> Voir <https://atmis-au.org/au-transition-mission-in-somalia-concludes-phase-one-of-troop-drawdown-hands-over-final-two-forward-operating-bases/>.

30. Le Commandement des forces des États-Unis en Afrique a poursuivi ses frappes aériennes ciblées, à la demande du Gouvernement et à l'appui des opérations menées par l'Armée nationale somalienne contre les Chabab. Le 1<sup>er</sup> juin 2023, il a procédé à une frappe aérienne de légitime défense collective dans les environs de Wayanta, au sud-ouest de Kismayo, tuant trois combattants des Chabab. Aucune victime civile n'a été déplorée<sup>20</sup>.

31. Pendant la période considérée, l'Experte indépendante a eu connaissance d'allégations concernant un usage excessif de la force par les forces de sécurité somaliennes contre des manifestants et dans le cadre de contrôles routiers. Des enquêtes ont parfois été ouvertes, mais il n'a pour l'instant été procédé à aucune arrestation<sup>21</sup>.

32. Entre décembre 2022 et juin 2023, Laascaanood a été le théâtre d'affrontements entre les forces de sécurité du « Somaliland » et des groupes armés locaux liés au clan Dhoulbahante. Les parties ont eu recours à de l'artillerie lourde et, selon les estimations, 154 000 à 203 000 personnes ont été contraintes de se déplacer<sup>22</sup>. Le Groupe des droits humains et de la protection de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a recensé au moins 552 victimes civiles, dont 87 morts et 465 blessés, entre le 27 décembre et le 15 juin 2023. Le 23 février 2023, l'Experte indépendante a publié une déclaration dans laquelle elle déplorait le nombre élevé de victimes civiles et réitérait les appels lancés par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée<sup>23</sup>.

### C. Situation humanitaire

33. La situation humanitaire est restée alarmante, en raison de la poursuite du conflit, de l'insécurité permanente et des effets cumulés dévastateurs de cinq saisons des pluies consécutives où les précipitations ont été inférieures à la moyenne. D'après le Programme alimentaire mondial (PAM), le manque de nourriture et d'eau a conduit au déplacement de plus de 1,5 million de Somaliens<sup>24</sup>, ce qui a accentué les besoins d'assistance et de protection, en particulier pour les femmes et les enfants, les minorités et les groupes marginalisés<sup>25</sup>.

34. En février 2023, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a annoncé que 8,25 millions de Somaliens avaient besoin de toute urgence d'une assistance en raison de la période de grave sécheresse prolongée que connaissait le pays<sup>26</sup>.

35. La saison *gu* a également été marquée par des inondations à grande échelle qui avaient frappé au moins 468 000 personnes et en avaient conduit 247 000 à se déplacer au 6 juin 2023<sup>27</sup>. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à Beledweyne (Hirchébéli), district le plus gravement touché, et dans les environs, les eaux de crue avaient commencé à reculer à la fin du mois de juin, mais des bassins d'eau stagnante empêchaient le retour des populations déplacées et augmentaient les risques de maladies d'origine hydrique, telles que la diarrhée et le choléra. Entre le 1<sup>er</sup> et le 7 mai 2023, 519 nouveaux cas suspects de choléra et 3 décès associés ont été signalés dans 28 districts frappés par la sécheresse<sup>28</sup>.

<sup>20</sup> Voir <https://www.africom.mil/pressrelease/35214/us-forces-engage-insurgents-in-support-of-the-federal-government-of-somalia>.

<sup>21</sup> Voir la communication SOM 3/2022.

<sup>22</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Somalia: flash update on the situation in Laas Caanood, Sool Region No. 4 », 3 avril 2023, p. 1. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/somalia/somalia-flash-update-no-4-situation-laas-caanood-sool-region-3-april-2023>.

<sup>23</sup> HCDH, « Somalia: UN expert deplors high death toll in Laas Caanood clashes », 23 février 2023.

<sup>24</sup> Voir <https://fr.wfp.org/emergencies/urgence-en-somalie>.

<sup>25</sup> Andrew Harding, « Somalia drought: the fight for survival as famine looms », BBC News, 4 octobre 2022.

<sup>26</sup> Organisation des Nations Unies, « Humanitarian partners seek US\$2.6 billion to assist 7.6 million people in Somalia », 8 février 2023.

<sup>27</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Somalia: 2023 flash and riverine floods situation report No. 2 », 6 juin 2023.

<sup>28</sup> Organisation mondiale de la Santé, « Weekly cholera/AWD situation report – Somalia: epidemiological week 18 (1-7 May 2023) », 23 mai 2023.

36. Des protocoles d'intensification de l'action humanitaire à l'échelle du système ont été mis en place en août 2022 et leur durée a été prorogée de six mois, jusqu'en mars 2023. En dépit d'une intensification notable de l'aide humanitaire et de pluies plus abondantes que prévu ayant quelque peu atténué la sécheresse dévastatrice, en avril 2023, le Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine faisait toujours état d'un risque de famine persistant parmi les personnes déplacées à Baidoa, Mogadiscio, Gaalkacyo, Dhuusamarreeb et dans certaines régions pastorales du centre du pays<sup>29</sup>.

37. Le financement des opérations humanitaires est resté faible. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il faudrait rassembler 2,6 milliards de dollars des États-Unis afin de pouvoir répondre aux besoins d'environ 7,6 millions de personnes vulnérables, soit environ 90 % des personnes dans le besoin, dans le cadre du Plan d'aide humanitaire pour la Somalie 2023<sup>30</sup>. À la fin du mois de juin 2023, 858,8 millions de dollars seulement avaient été versés, ce qui signifie qu'il en manquait encore 1,7 milliard<sup>31</sup>. Le 12 avril 2023, alors qu'il était en visite dans le pays, le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à augmenter de façon considérable son soutien financier à la Somalie<sup>32</sup>. À la conférence pour les annonces de contributions en faveur de la Corne de l'Afrique, tenue à New York le 24 mai 2023, les donateurs ont annoncé des contributions d'un montant total de 2,4 milliards de dollars devant permettre de fournir une assistance vitale et une aide à la subsistance à 32 millions de personnes<sup>33</sup>.

38. Les Chabab ont restreint l'accès humanitaire dans les zones qui se trouvaient sous leur contrôle ; au moment de la rédaction du présent rapport, le blocus qu'ils avaient imposé à Baidoa limitait le transport de biens essentiels vers la ville.

#### IV. Changements climatiques et droits de l'homme

39. Des organismes d'aide et des scientifiques ont averti que les changements climatiques sont parmi les principaux facteurs à l'origine de l'apparition et de l'aggravation des situations d'urgence humanitaire et qu'ils touchent souvent les personnes qui sont le moins à l'origine des émissions de dioxyde de carbone<sup>34</sup>, notamment celles qui pratiquent l'agriculture pluviale, l'agropastoralisme et le pastoralisme ainsi que les femmes et les enfants.

40. La sécheresse dans la Corne de l'Afrique, notamment en Somalie, n'aurait pas été aussi grave en l'absence de changements climatiques dus aux activités humaines<sup>35</sup>. Les changements climatiques ont rendu les phénomènes de ce type plus fréquents et plus extrêmes ; des précipitations inférieures à la moyenne pendant cinq saisons des pluies consécutives, des températures élevées et les vulnérabilités existantes liées au conflit, à la fragilité de l'État et à la pauvreté expliquent en grande partie les conséquences catastrophiques de cette sécheresse sur les droits de l'homme. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en mai 2023, les inondations survenues pendant la saison *gu* ont eu des effets dévastateurs à Beledweyne et Baardheere, où elles ont endommagé maisons, terres agricoles et routes, emporté des animaux d'élevage et entraîné la fermeture d'écoles et d'établissements de santé. Au moins 460 470 personnes ont été touchées, parmi lesquelles près de 219 000 ont dû abandonner leur foyer et 22 ont été tuées<sup>36</sup>.

<sup>29</sup> Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine, « Somalia food security alert » (13 décembre 2022).

<sup>30</sup> Voir <https://fts.unocha.org/appeals/1133/summary>.

<sup>31</sup> Voir <https://www.unocha.org/somalia>.

<sup>32</sup> Voir <https://unsom.unmissions.org/press-remarks-un-secretary-general-conclusion-his-visit-somalia>.

<sup>33</sup> Voir <https://www.unocha.org/news/horn-africa-donors-un-backed-event-announce-us24-billion-support-people>.

<sup>34</sup> Comité international de secours, « 10 countries at risk of climate disaster », 12 juin 2023.

<sup>35</sup> Joyce Kimutai *et al.*, « Human-induced climate change increased drought severity in Horn of Africa » World Weather Attribution, 2023.

<sup>36</sup> UNICEF, « Horn of Africa: Over 7 million children under the age of 5 remain malnourished across Ethiopia, Kenya and Somalia », 23 mai 2023.

41. Le Gouvernement a mis en place des cadres juridiques et stratégiques pour combattre et atténuer les changements climatiques et prévenir leurs incidences néfastes sur les droits de l'homme, notamment le Plan national de développement 2020-2024 et la stratégie nationale sur les ressources en eau 2021-2025<sup>37</sup>. En février 2023, le Cabinet a adopté un avant-projet de loi nationale sur la protection de l'environnement, la première du genre<sup>38</sup>.

42. Le 9 août 2022, le Président somalien a nommé Khadija Mohamed al-Makhzoumi Première Ministre de l'environnement et des changements climatiques.

43. En 2022, après trois mauvaises saisons des pluies consécutives, le PAM a diffusé des messages d'alerte rapide à la radio auprès d'environ 1,2 million de personnes dans les régions de Bay et de Bakool, par l'intermédiaire de son programme d'action préventive, afin d'expliquer le danger que représentait la sécheresse pour les cultures et les moyens de subsistance et de proposer aux populations locales des mesures à prendre pour l'atténuer et se préparer à son aggravation. Il a également effectué des transferts en espèces pour aider les bénéficiaires à stabiliser leur pouvoir d'achat<sup>39</sup>.

44. En février 2023, la sécurité alimentaire s'est légèrement améliorée du fait de l'intensification de l'aide humanitaire et de bonnes quantités de précipitations entre octobre et décembre 2022. Les pluies légères à modérées qui ont accompagné l'arrivée précoce de la saison *gu* ont amélioré l'accès à l'eau, fait baisser les prix et favorisé la régénération des pâturages.

45. Le 10 mai 2023, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la Somalie a été rebaptisé Fonds commun pour la Somalie ; une nouvelle structure de gouvernance, sept mécanismes de financement et un processus participatif de planification ont été mis en place<sup>40</sup>.

46. Au « Somaliland », l'exercice effectif des droits de l'homme a été entravé par les bouleversements climatiques dus aux sécheresses fréquentes qui ont fait du tort aux populations agropastorales, à l'élevage et à l'agriculture et qui se sont ajoutés à la crise des déplacements. La Commission des droits de l'homme du « Somaliland » a fait savoir que les autorités avaient construit des infrastructures résistantes pour le stockage de l'eau, des systèmes d'irrigation et des réseaux routiers afin de garantir l'accès à l'eau et à la nourriture, et qu'elles avaient planté des arbres et pris des mesures en faveur de l'adaptation au niveau local pour atténuer les effets des changements climatiques sur les droits de l'homme<sup>41</sup>.

47. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a averti que, malgré l'aide humanitaire, qui avait permis d'éviter une issue encore plus défavorable et, jusque là, de prévenir la famine dans certaines régions du pays, une menace sans précédent continuait de peser sur la sécurité alimentaire de millions de Somaliens dans les zones rurales. Pour inverser ces tendances alarmantes, il faudrait prendre des mesures radicales propres à renforcer durablement la sécurité alimentaire et hydrique, à réduire la vulnérabilité des populations face aux chocs et aux perturbations et à améliorer l'adaptation aux changements climatiques<sup>42</sup>.

<sup>37</sup> Communication de l'Elizka Relief Foundation.

<sup>38</sup> Kiyomi de Zoysa et Stefanie Tye, « Profiles of adaptation: Somalia », Institut des ressources mondiales, 18 avril 2023.

<sup>39</sup> PAM, « La science derrière l'objectif de sauver et changer des vies », 23 mars 2023.

<sup>40</sup> S/2023/109, par. 56.

<sup>41</sup> Communication de la Commission des droits de l'homme du « Somaliland ».

<sup>42</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Somalie : Face aux menaces qui continuent de peser sur les vies et les moyens d'existence de millions de personnes, la FAO appelle à renforcer sans délai l'aide humanitaire d'urgence, parallèlement au soutien à la résilience », 6 mars 2023.



## V. Évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne la situation des droits de l'homme à l'aune des critères précédemment établis

48. Au cours de la période considérée, toutes les parties au conflit ont continué de commettre en toute impunité de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les Chabab ont multiplié leurs attaques et plusieurs parties prenantes ont estimé que, dans le contexte de l'offensive lancée contre le groupe, les problèmes de protection risquaient fort de subsister.

49. Le conflit et une grave sécheresse ont entraîné le déplacement de plus de 1,8 million de personnes et une nouvelle crise humanitaire. Les déplacés ont été victimes de graves violations de leurs droits, et les femmes et les filles ont été particulièrement exposées à la violence fondée sur le genre. Les services de soins de santé sont demeurés médiocres et l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'alimentation a été largement insuffisant. La crise climatique et les retombées économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), conjuguées à des précipitations inférieures à la moyenne pendant cinq saisons des pluies consécutives, sont à l'origine d'une situation humanitaire catastrophique<sup>43</sup>.

50. Les journalistes ont continué de faire l'objet d'arrestations, de détentions et de poursuites arbitraires lorsqu'ils exerçaient leur droit à la liberté d'expression, et les autorités du « Somaliland » ont gravement restreint les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association.

### A. Homicides illicites

51. Le nombre de victimes civiles dues aux attaques des Chabab, des forces de sécurité somaliennes et d'acteurs non étatiques a sensiblement augmenté entre le 23 août 2022 et le 7 février 2023<sup>44</sup>.

52. Entre le 8 février et le 7 juin 2023, les Chabab ont fait 104 victimes civiles (57 morts et 47 blessés), leurs attaques étant la deuxième cause de pertes civiles<sup>45</sup>. Le 19 août 2022, ils ont visé l'hôtel Hyatt de Mogadiscio, tuant au moins 30 personnes et en blessant 50. Le 29 octobre 2022, ils ont perpétré deux attentats à la voiture piégée, prenant pour cible le bâtiment du Ministère de l'éducation et un carrefour très fréquenté de Mogadiscio et faisant plus de 100 morts et 300 blessés. Tout en étant consciente que la nature clandestine des Chabab rend toute enquête extrêmement difficile, l'Experte indépendante exhorte le Gouvernement à accorder la priorité à l'établissement des responsabilités concernant les violations des droits de l'homme et à la protection des civils, en particulier dans le cadre de la poursuite de l'offensive contre les Chabab.

53. Début février 2023, de violents affrontements entre les forces de sécurité déployées par les autorités du « Somaliland » et des milices claniques ont fait de nombreuses victimes civiles à Laascaanood (36 morts et 270 blessés)<sup>46</sup>.

54. De nouvelles peines de mort ont été prononcées ; plus de six exécutions ont été rapportées en 2022 et, à la fin de l'année, une dizaine de personnes avaient été condamnées à la peine capitale<sup>47</sup>.

<sup>43</sup> Voir <https://www.amnesty.org/en/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/somalia/>.

<sup>44</sup> Voir S/2023/109.

<sup>45</sup> S/2023/443, par. 69.

<sup>46</sup> Ibid.

<sup>47</sup> Amnesty International, « Condamnations à mort et exécutions 2022 » (Londres, 2023), p. 34.

## B. Arrestations et détentions arbitraires et conditions de détention

55. La Somalie occupe la première place de l'Indice mondial d'impunité pour la huitième année consécutive<sup>48</sup>. Entre le 23 août 2022 et le 7 juin 2023, trois journalistes ont été tués et 29 ont été arrêtés<sup>49</sup>.

56. Le 11 octobre 2022, le Secrétaire général du Syndicat des journalistes somaliens a été arrêté par des fonctionnaires de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité après s'être dit préoccupé par un décret du Ministère de l'information, de la culture et du tourisme interdisant la diffusion d'idéologies extrémistes qui risquait d'aboutir à la censure de journalistes<sup>50</sup>. Il a été condamné à deux mois d'emprisonnement le 13 février 2023, mais a été relâché puisqu'il avait déjà purgé sa peine. Il a cependant été arrêté une nouvelle fois à Mogadiscio, le 23 février 2023, par des agents de la Police somalienne et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité<sup>51</sup>, puis il a été libéré de la prison centrale de Mogadiscio le 26 mars 2023 après avoir soi-disant purgé sa peine de deux mois.

57. Le 15 mai 2023, une journaliste a été arrêtée par les forces de police du « Somaliland » dans la ville frontalière de Tog-Wajaale, près de Gebiley<sup>52</sup>, car elle aurait publié des informations sur le conflit à Laascaanood sur les réseaux sociaux et critiqué les différends électoraux dans le « Somaliland ». Toujours en détention, elle a été inculpée sur la base de différents articles du Code pénal. Elle a comparu devant le tribunal le 9 juillet 2023, mais celui-ci n'a pas encore rendu sa décision.

58. Les conditions de détention ont continué de susciter une grande préoccupation, comme l'a souligné la Commission des droits de l'homme du « Somaliland », en particulier la non-séparation des adultes et des mineurs, l'accès limité à l'eau potable et les conditions sanitaires catastrophiques. La Commission a également constaté que les prisons étaient surpeuplées et que les détenus n'étaient pas informés des décisions de justice, ce qui faisait qu'ils restaient emprisonnés pendant de longues périodes<sup>53</sup>.

## C. Violations des droits des femmes

59. Les principaux facteurs qui empêchent les femmes et les minorités de participer à la vie politique et à la vie publique sont la dégradation de la sécurité, le système politique clanique, les normes culturelles sous-jacentes et la réalité économique. Les femmes ne comptent que pour 21 % des titulaires de poste au Parlement fédéral et elles ne représentent pas tous les groupes ethniques. Elles sont peu nombreuses à occuper un poste de direction, ce qui restreint leur action et leur capacité d'influencer les politiques alors qu'elles représentent au moins la moitié de la population et jouent un rôle fondamental dans la société.

60. L'Experte indépendante constate que les femmes qui exercent une fonction politique continuent de faire face à l'intimidation, au harcèlement et à la violence. Le 12 mars 2023, une bande armée non identifiée a enlevé la porte-parole de l'aile féminine du Parti national puis l'a abandonnée sur une route ; elle portait des signes visibles de torture sur le visage<sup>54</sup>.

61. La violence sexuelle et fondée sur le genre est très présente en Somalie et au « Somaliland » ; le viol, le viol collectif, les mutilations génitales féminines et la violence domestique en sont les formes les plus courantes, surtout en période de conflit. À Laascaanood, une ONG locale a recensé 28 cas de viol pour le seul mois de mars 2023<sup>55</sup>.

<sup>48</sup> Committee to Protect Journalists, « Assassinats en toute impunité : la grande majorité des assassins de journalistes échappent à la justice – Indice mondial d'impunité 2022 » (New York, 2022).

<sup>49</sup> S/2023/109 et S/2023/443.

<sup>50</sup> S/2023/109, par. 71.

<sup>51</sup> Voir <https://sj syndicate.org/2023/02/26/mogadishu-police-chief-attacks-sjs-secretary-general-abdallah-mumin-while-in-prison/>.

<sup>52</sup> Committee to Protect Journalists, « Journalist Bushaaro Ali Mohamed detained in Somaliland », 23 mai 2023.

<sup>53</sup> Communication de la Commission des droits de l'homme du « Somaliland ».

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Ibid.

62. Si l'article 398 du Code pénal incrimine les relations sexuelles sous la contrainte ou la menace, il manque encore un cadre juridique pour établir les responsabilités en cas de violations des droits humains des femmes et des filles commises par des acteurs étatiques et non étatiques<sup>56</sup>. Le Parlement fédéral n'a pas encore adopté le projet de loi de 2018 sur les infractions sexuelles ni celui sur les mutilations génitales féminines. Selon les informations rapportées, le Ministère des femmes et de la promotion des droits de l'homme a récemment présenté un avant-projet de loi sur les infractions sexuelles aux oulémas, pour examen, et ces derniers devaient renvoyer le texte fin juillet 2023 afin que le Cabinet l'examine à son tour.

#### D. Violations des droits de l'enfant

63. Pendant la période considérée, les atteintes aux droits des enfants sont restées monnaie courante, notamment le manque d'accès à l'éducation, la violence et la maltraitance, l'exploitation sexuelle, les déplacements, l'enrôlement et l'utilisation, le meurtre, la mutilation et d'autres violations graves commises par les Chabab, les forces de sécurité gouvernementales, les milices claniques et le groupe Ahl al-Sunna wal-Jama'a<sup>57</sup>.

64. L'accès à l'éducation reste très difficile en Somalie, en particulier pour les filles et les jeunes femmes. D'après l'UNICEF, plus de 3 millions d'enfants somaliens ne sont pas scolarisés. Seuls 25 % des filles d'âge scolaire fréquentent une école du système formel<sup>58</sup>. Le nombre d'attaques contre des écoles, dont la plupart ont été perpétrées par les Chabab, était particulièrement élevé. Au total, 39 attaques ont visé des écoles entre janvier et décembre 2022<sup>59</sup> et, depuis le début des affrontements à Laascaanood, au moins 33 écoles primaires et 7 écoles secondaires ont été fermées, ce qui représente 11 690 élèves dans le cycle primaire, 3 560 élèves dans le cycle secondaire et 700 enseignants<sup>60</sup>.

65. Des informations indiquent que moins d'enfants sont enrôlés dans les forces armées somaliennes, mais cette pratique reste le plus souvent le fait des Chabab, qui ont enrôlé et utilisé 902 enfants et en ont enlevé 694 (639 garçons et 55 filles) entre janvier et décembre 2022<sup>61</sup>. L'Experte indépendante note avec inquiétude que, en l'absence de mesures de protection des enfants, les campagnes d'enrôlement locales resteront un danger dans le contexte de la poursuite de l'offensive contre les Chabab.

66. Dans les zones touchées par l'offensive contre les Chabab, le nombre d'enfants arrêtés et détenus dans des établissements de l'Armée nationale somalienne, de la Police somalienne et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité a augmenté faute de cadre juridique de protection des enfants.

67. Le 31 janvier 2022, le tribunal militaire de première instance de Gaalkacyo, dans la région de Mudug, a condamné quatre jeunes adultes à la peine capitale et deux autres à 20 et 30 ans d'emprisonnement en application de la loi sur la lutte antiterroriste. Le 20 mars 2023, la cour d'appel militaire du Puntland s'est prononcée sur l'affaire et l'a renvoyée au tribunal militaire de première instance de Gaalkacyo, qui a condamné les six jeunes adultes à la peine de mort le 25 mars 2023 et confirmé qu'ils étaient âgés de 19 ou 20 ans, ce qui veut dire qu'ils étaient mineurs au moment des faits. Le 8 avril 2023, la cour d'appel militaire du Puntland a confirmé la décision rendue par le tribunal militaire de première instance de Gaalkacyo et, au moment de la rédaction du présent rapport, les six accusés étaient toujours en détention. L'Experte indépendante recommande une révision de la loi du Puntland sur la lutte antiterroriste afin que la protection des enfants y soit prise en compte et que les principes de la justice pour mineurs soient appliqués.

<sup>56</sup> Voir <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/somalia/report-somalia/>.

<sup>57</sup> A/76/871-S/2022/493, par. 149.

<sup>58</sup> Voir <https://reliefweb.int/report/somalia/adolescent-girls-education-somalia-ages>.

<sup>59</sup> A/77/895-S/2023/363, par. 156.

<sup>60</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Somalia: flash update No. 2 – fighting in Laas Caanood, Sool Region », 14 février 2023.

<sup>61</sup> A/77/895-S/2023/363, par. 152 et 157.

## E. Droits économiques, sociaux et culturels

### Droit à l'alimentation

68. Le manque de nourriture et les difficultés rencontrées pour se procurer des vivres sont à l'origine d'une terrible crise humanitaire en Somalie : 7,8 millions de personnes, soit la moitié de la population, ont besoin d'aide humanitaire pour survivre. Plus de 3 millions d'animaux d'élevage, qui font vivre des familles pastorales, ont péri, en grande partie à cause de la sécheresse. Des niveaux épouvantables d'insécurité alimentaire ont été constatés dans plusieurs régions du pays, où plus de 213 000 personnes vivaient dans des conditions proches de la famine. Plus de 1,5 million d'enfants, dont des nourrissons, souffraient de malnutrition aiguë, et 386 400 parmi eux risquaient fortement de se trouver en situation de malnutrition sévère. En septembre 2022, 730 enfants étaient décédés dans des centres de nutrition<sup>62</sup>.

### Droit à la santé

69. Les nombres de nouveaux cas suspects de choléra et de cas de rougeole ont fortement augmenté en 2022 par rapport aux années précédentes. Cette hausse tient à l'augmentation du nombre de personnes pour qui il était difficile de se procurer une eau sans risque sanitaire et de suivre de bonnes pratiques d'hygiène, en particulier dans les camps de déplacés, ainsi qu'à une réduction de la couverture de la vaccination contre la rougeole parmi les enfants de moins de 5 ans dans les districts touchés par la sécheresse<sup>63</sup>.

70. Pendant les affrontements à Laascaanood, l'hôpital général a été frappé au moins quatre fois<sup>64</sup> et, au moment de la rédaction du présent rapport, Médecins Sans Frontières avait décidé d'y interrompre ses services en raison des attaques récurrentes ciblant des établissements médicaux et de l'extrême violence dans la région<sup>65</sup>.

## F. Droits des personnes handicapées, des minorités et des communautés marginalisées

71. L'écrasante majorité des déplacés sont des femmes et des enfants, qui sont vulnérables et risquent d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Ceux qui appartiennent à des groupes minoritaires et à des communautés marginalisées ou qui ont un handicap, qui sont déjà touchés par la ségrégation sociale et la pauvreté, sont encore plus vulnérables, sans compter qu'ils sont généralement exclus des opérations de secours. À Baidoa, les déplacés appartenant à une minorité ethnique souffrent de manière disproportionnée de maladies véhiculées par l'eau, en particulier le choléra, et sont très vulnérables face à ces maladies<sup>66</sup>.

72. En dehors des lieux où sont installés des déplacés, certains groupes minoritaires continuent de se voir systématiquement confisquer leurs terres et leurs biens et ont un accès limité à la justice lorsqu'ils sont victimes d'abus, ce qui favorise l'impunité. De plus, le système 4.5 de partage du pouvoir entre les clans entretient les structures d'exclusion existantes au lieu de réduire les inégalités.

73. Les parties prenantes ont indiqué que, pendant l'offensive contre les Chabab, des membres de clans minoritaires et majoritaires avaient été arrêtés par les forces de sécurité dans des zones contrôlées par le groupe, et qu'il arrivait que des membres de clans minoritaires soient considérés à tort comme des partisans des Chabab et emprisonnés pendant des mois.

<sup>62</sup> Amnesty International, *The State of the World's Human Rights 2022/23* (Londres, 2023), p. 328 et 329.

<sup>63</sup> Organisation mondiale de la Santé, « EPI Watch: Epidemiological bulletin – For epidemic-prone diseases in Somalia for epidemiological weeks 50-51, 12/12/2022–25/12/2022 » (Mogadiscio, 2022), p. 2.

<sup>64</sup> Amnesty International, « Somaliland: Urgent investigation needed as fighting takes heavy toll on civilians in Las Anod », 20 avril 2023.

<sup>65</sup> Médecins Sans Frontières, « Extreme violence in Las Anod forces MSF to close activities », 24 juillet 2023.

<sup>66</sup> Minority Rights Group International, *Minority and Indigenous Trends 2023: Focus on Water* (Londres, 2023), p. 101.

74. La Constitution provisoire reconnaît l'islam comme religion officielle et interdit la promotion d'autres religions. Elle comprend des articles favorisant la liberté de religion et interdisant la discrimination fondée sur la religion, mais les minorités religieuses sont nettement plus vulnérables à la persécution et à la violence, en particulier dans les zones contrôlées par les Chabab<sup>67</sup>.

## VI. Évaluation des progrès accomplis au regard des principaux critères

### A. Critère 1 : Promouvoir la sécurité, la paix et la réconciliation pour protéger les civils dans les conflits

75. Pendant la période considérée, le Gouvernement et l'ONU ont pris plusieurs mesures pour combattre l'insécurité et protéger les civils. La MANUSOM a contribué à l'organisation de plusieurs débats thématiques sur la révision du dispositif national de sécurité, qui ont eu lieu du 16 au 18 janvier 2023 avec la participation de représentants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération<sup>68</sup>.

76. Le Service de la lutte antimines a formé plus de 3 399 militaires et policiers de l'ATMIS, ainsi que des membres de l'Armée nationale somalienne et des agents de police somaliens, pour qu'ils puissent mieux détecter et détruire les engins explosifs improvisés et mener des opérations de recherche et de destruction en toute sécurité dans les environnements à haut risque<sup>69</sup>.

77. Le troisième pilier du programme gouvernemental soumis au Parlement fédéral met l'accent sur la réconciliation, la révision constitutionnelle, la fédéralisation, la démocratisation et le dialogue avec le « Somaliland »<sup>70</sup>. Le 12 décembre 2022, le Gouvernement a lancé, avec l'aide de l'ONU, un examen du cadre de réconciliation nationale auquel ont notamment participé des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des membres de minorités et de divers autres groupes issus de la société somalienne ainsi que des représentants des États membres de la fédération<sup>71</sup>. En janvier 2023, une grande conférence de réconciliation a eu lieu dans l'État du Sud-Ouest.

78. La décision prise par l'Assemblée législative régionale de prolonger de cinq ans le mandat du Président de l'État du Sud-Ouest, Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagareen », a provoqué des tensions politiques dans l'État et des affrontements armés qui ont fait cinq morts, dont deux enfants. Une conférence de réconciliation s'est tenue sous les auspices du Président somalien et du Président de la Chambre du peuple, aboutissant à un accord sur l'indemnisation, la libération des détenus politiques et le respect de la liberté de circulation des membres de l'opposition<sup>72</sup>.

79. D'autres mesures ont été prises, parmi lesquelles le renforcement de l'appui national et international aux fins de la poursuite des activités de cinq centres de réadaptation situés à Mogadiscio, à Baidoa et à Kismayo et accueillant d'anciens membres des Chabab peu dangereux (454 femmes et 539 hommes au 7 février 2023).

80. L'impunité et la non-application du principe de responsabilité ont permis aux forces de sécurité de continuer à commettre des exactions et l'Armée nationale somalienne n'a pas mis en place de mécanisme d'enregistrement des victimes pour atténuer les risques. En novembre 2022, un policier somalien aurait violé une femme déplacée dans le quartier de Garas Balley (région du Bas-Chébéli), mais l'auteur présumé n'a pas été arrêté<sup>73</sup>.

<sup>67</sup> Voir la communication SOM 4/2022.

<sup>68</sup> S/2023/109, par. 31.

<sup>69</sup> S/2022/665, par. 83 à 86.

<sup>70</sup> Voir <https://opm.gov.so/en/q/pillars/>.

<sup>71</sup> S/2023/109, par. 27.

<sup>72</sup> Ibid., par. 6 et 7.

<sup>73</sup> Horn Observer, « How a Somali police officer raped an IDP woman, extorted \$10 from her family », 23 novembre 2023.

81. L'Experte indépendante constate avec préoccupation que la Somalie maintient la peine de mort pour les crimes de droit commun et n'a pas décrété de moratoire sur les exécutions. Ce pays n'était pas présent lorsque l'Assemblée générale a adopté, le 15 décembre 2022, la résolution 77/222 relative à la question d'un moratoire sur l'application de la peine de mort.

## **B. Critère 2 : Renforcer l'état de droit, la responsabilisation et la justice de transition**

82. Le 9 octobre 2022, le Président somalien a dissous la Commission de lutte contre la corruption, dont les nouveaux membres n'ont toujours pas été nommés. Bien que la Constitution provisoire prévoit la création d'une commission nationale des droits de l'homme dans un délai de 45 jours, l'application de cette disposition reste politiquement difficile.

83. Le 20 décembre 2022, le Parlement du Hircébéli a promulgué la loi sur la police de l'État, analogue aux lois adoptées dans l'État de Galmudug et au « Somaliland », ce qui a contribué à la fédéralisation de la sécurité.

84. En décembre 2022, le Conseil consultatif national (hors Puntland) a signé un accord sur un modèle fédéral de système judiciaire. De plus, un nouveau projet de programme conjoint sur la justice fait actuellement l'objet de discussions avec le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles<sup>74</sup>.

85. La MANUSOM a organisé, en coopération avec le Gouvernement, le « Somaliland », des organismes des Nations Unies et des partenaires de l'ONU, des sessions de formation sur des questions juridiques et sur les droits de l'homme à l'intention du personnel judiciaire, des agents pénitentiaires, des juges, des agents du tribunal militaire et des procureurs, afin d'améliorer l'administration de la justice et d'informer la population. Plus de 150 hommes et femmes en ont bénéficié. La MANUSOM a également organisé une série d'ateliers de formation avec des parties prenantes à Mogadiscio, au Puntland et au « Somaliland » afin de trouver des moyens de renforcer la justice dans les affaires de violence sexuelle liée aux conflits et l'indépendance du pouvoir judiciaire<sup>75</sup>.

86. En juin 2023, le Président somalien et le Premier Ministre ont tenu des réunions avec la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution et souligné qu'il importait d'accélérer le rythme pour achever la révision de la Constitution. Les membres de la Commission ont rendu compte de l'avancement des travaux et des difficultés rencontrées<sup>76</sup>.

87. Pendant la période considérée, le Parlement fédéral a adopté 11 textes de loi relatifs à la sécurité, notamment le projet de loi antiterroriste, la loi sur l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, qui porte malheureusement atteinte aux droits de l'homme et à l'état de droit, et une loi visant à faire avancer le processus relatif aux pays pauvres très endettés. L'Experte indépendante regrette que le programme d'activités institutionnelles et législatives en faveur des droits de l'homme ne soit pas considéré comme prioritaire.

88. Les services de police de l'État fédéral et des États fédérés ont continué de bénéficier d'un appui technique, d'infrastructures, de formations et d'activités de coordination dans le cadre du Programme conjoint relatif à la police exécuté par l'ONU et financé par des États Membres. Au cours de la première phase du Programme (2018-2023), 12 postes de police ont été construits et 1 299 policiers ont été recrutés et formés après avoir vu leurs antécédents vérifiés. Au total, 1 784 policiers ont reçu une formation spécialisée sur les droits de l'homme, le commandement, la violence sexuelle et fondée sur le genre, les élections et la sécurité<sup>77</sup>.

<sup>74</sup> S/2023/109, par. 37.

<sup>75</sup> S/2022/665, par. 71 à 73.

<sup>76</sup> Hiiraan Online, « President Mohamud, Prime Minister meet committees to advance constitution completion », 18 juin 2023.

<sup>77</sup> Voir <https://unsom.unmissions.org/unsom-police>.

89. Dans son rapport annuel de 2022, le Ministère de la justice, des affaires religieuses, de la Constitution et de la réadaptation (Puntland) a fait observer que la lutte contre l'impunité, les mesures de responsabilisation et les activités de promotion de la cohésion sociale avaient entraîné une augmentation du nombre de centres de règlement alternatif des litiges dans les zones rurales, passé de quatre en 2014 à neuf aujourd'hui. Ces centres s'occupaient notamment d'affaires familiales, de litiges financiers, de différends fonciers et d'affaires de lésions corporelles. Le Ministère a recommandé de renforcer ces centres, plaidant notamment pour que les personnes issues de groupes minoritaires et d'autres groupes marginalisés et vulnérables, y compris les femmes, participent davantage au règlement des litiges afin d'améliorer leur accès au système judiciaire.

### C. Critère 3 : Veiller au respect de la liberté d'opinion et d'expression et de la liberté de réunion et d'association

90. L'Experte indépendante fait observer que le Gouvernement, l'ONU et des associations de journalistes et de médias ont mené plusieurs activités pour renforcer les connaissances et les capacités des journalistes et permettre aux journalistes et aux professionnels des médias de travailler dans des conditions sûres et favorables.

91. En septembre 2022, durant un forum consultatif de trois jours sur la sécurité des journalistes somaliens organisé par l'Union nationale des journalistes somaliens avec le concours de l'ATMIS et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), des journalistes ont adopté un plan d'action national visant à assurer la sécurité des membres de leur profession, à protéger leur droit à la vie et la liberté des médias et à mettre fin à la culture de l'impunité en Somalie<sup>78</sup>.

92. Le 5 novembre 2022, 51 journalistes originaires de six régions de Somalie ont bénéficié d'une formation sur la professionnalisation des médias somaliens aux fins du respect de la liberté d'expression, organisée par le Syndicat des journalistes somaliens et financée par l'ambassade des États-Unis<sup>79</sup>.

93. Le 15 décembre 2022, l'ATMIS a organisé, en coopération avec la Somali Women Journalists Rights Association, une formation de trois jours sur la sécurité des médias et les techniques journalistiques de base à l'intention de 25 journalistes somaliennes basées à Mogadiscio<sup>80</sup>.

94. Le 12 juin 2023, le Ministre de l'information, de la culture et du tourisme a lancé un programme de formation de cinq jours censé permettre aux journalistes, notamment à ceux qui interviennent en première ligne, d'acquérir les compétences nécessaires pour interviewer des membres des Chabab qui ont fait défection ou ont été capturés. Cette formation s'inscrivait dans le cadre d'un programme de plus grande ampleur du Ministère visant à renforcer le rôle des médias et à contrer la propagande des groupes extrémistes<sup>81</sup>.

95. Le 2 juillet 2023, la Fédération des journalistes somaliens a organisé à Mogadiscio une réunion d'information d'une journée regroupant 10 propriétaires et directeurs de médias et financée par l'Union européenne et Free Press Unlimited. L'objectif était de faire comprendre combien il importait de promouvoir l'amélioration des droits du travail et des conditions de travail du personnel des médias<sup>82</sup>.

<sup>78</sup> UNESCO, « Somali journalists adopt a National Action Plan for the Safety of Journalists », 12 septembre 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://en.unesco.org/news/somali-journalists-adopt-national-action-plan-safety-journalists>.

<sup>79</sup> Voir <https://sjsyndicate.org/2022/11/05/51-somali-journalists-complete-training-funded-by-the-u-s-embassy/>.

<sup>80</sup> ATMIS, « Somali women journalists trained on safety, security and basic reporting skills », 16 décembre 2022.

<sup>81</sup> Abdiqani Abdullahi, « Minister of Information launches 5-day training program for journalists », Somali News Agency, 12 juin 2023.

<sup>82</sup> Fédération des journalistes somaliens, « FESJOJ's advocacy seminar media owners and managers », 3 juillet 2023.

96. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de financer Bilan, premier média somalien dont l'équipe est entièrement féminine, afin que les femmes journalistes puissent surmonter les obstacles auxquels elles se heurtent dans la société et dans leur profession et exercer leur métier sans danger<sup>83</sup>.

97. Comme le Comité contre la torture avant elle, l'Experte indépendante constate avec préoccupation que le Gouvernement n'a pas encore révisé le Code pénal de 1964 et qu'en l'absence de loi réprimant ces pratiques, les autorités continuent de harceler, d'arrêter et de placer en détention des journalistes<sup>84</sup>.

#### **D. Critère 4 : Promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs de la société**

98. Au cours de la période considérée, aucune mesure n'a été prise pour ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, ni pour abroger les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

99. Le 5 septembre 2022, le Premier Ministre a lancé le plan d'action national pour l'application de la Charte des femmes somaliennes et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, afin de réaffirmer le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et de souligner la nécessité d'examiner les questions relatives à la marginalisation, au manque de représentation des femmes et à la protection des femmes et des filles<sup>85</sup>.

100. En novembre et décembre 2022, pendant la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », le Premier Vice-Président de la Chambre du peuple, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Somalie et le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme ont organisé une série de réunions en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, afin d'améliorer le cadre législatif relatif à la protection et à l'éducation des femmes et des filles<sup>86</sup>. En décembre 2022, la MANUSOM a publié un livre intitulé *A Story of Courage* (Une histoire de courage), qui explique ce que les victimes de violences sexuelles peuvent faire pour contraindre leurs agresseurs à rendre des comptes. Dans le cadre de l'exécution du programme conjoint sur les femmes, la paix et la protection, codirigé par le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la MANUSOM a prêté un appui technique à l'élaboration d'un manuel de formation des formateurs sur la violence sexuelle liée aux conflits, destiné aux dirigeants communautaires et aux représentants de la population<sup>87</sup>.

101. Victimes d'inégalités, les femmes et les filles somaliennes ne peuvent acquérir des connaissances sur tout ce qui touche à la pêche et participer à la vie économique, même si les femmes subviennent aux besoins de leurs familles grâce aux revenus qu'elles tirent de l'agriculture, de la pêche, de la transformation du poisson et du commerce de la viande. Pour remédier à ce problème, le Gouvernement a lancé en février 2023 le plan d'action national pour les femmes dans le secteur de la pêche, qui vise à renforcer la place et l'autonomie des Somaliennes en leur offrant davantage de possibilités et en mettant en avant leurs réussites<sup>88</sup>.

<sup>83</sup> PNUD, « Somalia's first all-women media team hits first-year anniversary », 11 avril 2023.

<sup>84</sup> HCDH, « Experts of the Committee against Torture commend Somalia on progress in rebuilding State and government institutions, raise questions on the definition of torture and the death penalty », 9 novembre 2022.

<sup>85</sup> S/2023/109, par. 60.

<sup>86</sup> Ibid., par. 62 et 64.

<sup>87</sup> Ibid., par. 80 et 81.

<sup>88</sup> MANUSOM, « Achievements and potential of Somali women celebrated on International Day for Women in Maritime », 18 mai 2023.



102. Le 18 mai 2023, les Somaliennes actives dans le secteur de la pêche ont été mises à l'honneur lors d'une manifestation organisée par le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme avec le soutien de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie et de la MANUSOM, à l'occasion de la Journée internationale des femmes actives dans le secteur de la pêche<sup>89</sup>.

103. En ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Somalie a dirigé une réunion de haut niveau entre l'ONU et des députées somaliennes, consacrée aux quatre domaines d'action stratégiques suivants : a) les lois prioritaires liées au genre ; b) la prise d'engagements stratégiques avec le Conseil consultatif national ; c) l'adoption, dans de brefs délais, de mesures visant à instaurer un quota de 30 % de femmes ; d) le renforcement des capacités des députées<sup>90</sup>.

## **E. Critère 5 : Veiller au respect des droits de l'enfant et promouvoir l'autonomisation des jeunes**

104. Peu a été fait pour promouvoir l'élaboration de lois relatives à la protection de l'enfance. En mai 2022, la Somalie a indiqué qu'un projet de loi sur les droits de l'enfant serait approuvé à la fin du mois d'août 2022 ou au début de 2023 et que d'autres projets de loi visaient à prévenir la discrimination à l'égard des enfants<sup>91</sup>. L'Experte indépendante constate avec préoccupation que le projet de loi sur les droits de l'enfant n'avait pas été approuvé au moment de la rédaction du présent rapport. Elle exhorte le Gouvernement à faire le nécessaire pour approuver les projets de loi relative à la protection de l'enfance.

105. En novembre 2022, l'UNICEF et ses partenaires ont reçu une subvention de 5 millions de dollars au titre des interventions de première urgence du fonds mondial « Éducation sans délai » visant à promouvoir l'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée<sup>92</sup>. À l'heure actuelle, 4,8 millions d'enfants ne sont pas scolarisés en Somalie et 3,5 millions d'enfants ont urgemment besoin de services de protection<sup>93</sup>.

106. Le 12 septembre 2022, les autorités de transition et l'ONU ont signé un protocole régissant la remise aux acteurs civils de la protection de l'enfance des enfants soupçonnés d'être associés à des groupes armés : 341 enfants ont été transférés à l'UNICEF afin de bénéficier d'une aide à la réintégration<sup>94</sup>.

107. Le 28 septembre 2022, le Ministère de la jeunesse et des sports a signé un mémorandum d'accord avec Interpeace pour donner aux jeunes Somaliens les moyens de devenir des acteurs du changement et de participer activement à l'édification de l'État. Ce partenariat a vocation à favoriser une relation institutionnelle de coopération axée sur la mise en commun de connaissances, de compétences spécialisées et de données d'expérience, afin que la jeunesse soit mieux représentée et participe davantage à la consolidation de la paix en Somalie<sup>95</sup>.

108. En mai 2023, le Cabinet fédéral a approuvé la politique nationale pour la jeunesse, qui repose sur 10 piliers, dont l'emploi des jeunes, la participation active aux débats sur les questions de société, l'exercice de responsabilités, la réconciliation et la prévention et le traitement de l'usage de drogues. Dans le cadre de la stratégie de la Somalie pour la jeunesse, les jeunes et les organisations qui les représentent sont perçus comme des partenaires dans toutes les activités entreprises et l'autonomisation est considérée comme une condition indispensable pour opérer une transformation durable en Somalie<sup>96</sup>.

<sup>89</sup> Ibid.

<sup>90</sup> S/2023/443, par. 64.

<sup>91</sup> HCDH, « Experts of the Committee on the Rights of the Child praise Somalia for its Efforts to improve political governance, ask about the prevalence of female genital mutilation and corporal punishment », 10 mai 2022.

<sup>92</sup> Éducation sans délai, « Education Cannot Wait announces US\$5 million first emergency response grant for Somalia drought response », 18 novembre 2022.

<sup>93</sup> UNICEF, « Somalia humanitarian situation report No. 3 » (mars 2023), p. 3.

<sup>94</sup> A/77/895-S/2023/363.

<sup>95</sup> Interpeace, « Ministry of Youth and Sports and Interpeace sign a Memorandum of Understanding (MoU) to advance the agenda for Somali youth in peacebuilding processes », 29 septembre 2022.

<sup>96</sup> Voir <https://somalia.un.org/en/188331-youth-empowerment>.

109. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Ministère de la jeunesse et des sports, le Centre Abdiyaziz pour la jeunesse propose aux jeunes des programmes complets et des ressources exhaustives de formation professionnelle dans les domaines de la beauté, de la couture et du multimédia, afin qu'ils acquièrent des compétences pratiques pour améliorer leur employabilité et renforcer leur indépendance économique. En favorisant l'esprit d'entreprise et l'emploi indépendant, le Centre agit comme un catalyseur de croissance durable<sup>97</sup>.

## **F. Critère 6 : Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels – meilleur accès aux soins de santé, à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à un niveau de vie suffisant**

### **Droit à l'alimentation**

110. En créant le Ministère de l'environnement et des changements climatiques en août 2022 et en nommant un envoyé spécial du Président chargé de la lutte contre la sécheresse, le Gouvernement a montré qu'il mesurait l'ampleur de la crise alimentaire, qu'il attachait une grande importance aux moyens de subsistance et qu'il était conscient que les changements climatiques pouvaient entraîner des conflits liés à l'eau.

111. Les acteurs humanitaires et leurs partenaires ont davantage aidé les populations touchées (assistance alimentaire, médicale et autre), mais le financement était loin de suffire pour atténuer la crise humanitaire<sup>98</sup>.

112. L'Experte indépendante trouve encourageant que la Somalie et ses partenaires internationaux continuent de se rapprocher du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés pour la période 2023-2024 après avoir renoué le dialogue avec l'Association internationale de développement et soldé les arriérés auprès des institutions financières internationales. Elle se félicite que les deux chambres du Parlement aient adopté l'ensemble des réformes législatives relatives à l'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et que les négociations avec les créanciers se terminent. Depuis septembre 2022, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé l'attribution de 180 millions de dollars de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins essentiels concernant l'approvisionnement en eau, la gestion des ressources publiques et les personnes déplacées vers les villes<sup>99</sup>, et le Fonds monétaire international a versé 9 millions de dollars en décembre 2022<sup>100</sup>.

### **Droit à la santé**

113. La pandémie de COVID-19 a continué de sévir, l'Organisation mondiale de la Santé ayant fait état de 27 334 cas confirmés et de 1 361 décès dus à la maladie entre le 3 janvier 2020 et le 9 août 2023. Au 25 juillet 2023, 10 555 834 doses de vaccin avaient été administrées<sup>101</sup>.

114. On estime qu'un Somalien sur trois a des problèmes de santé mentale. En outre, le taux de suicide chez les hommes en Somalie, qui s'élève à 11,5 pour 100 000, dépasse la moyenne mondiale. Un consortium regroupant divers partenaires a élaboré un plan de renforcement de l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial en tenant compte des politiques, des stratégies et des ressources nationales, afin que toutes les parties prenantes s'engagent à répondre aux besoins de la population en matière de santé mentale et de soutien psychosocial après un conflit et de parvenir à une paix et à une réconciliation durables<sup>102</sup>.

<sup>97</sup> FNUAP, « Empowering Somali youth: The transformative impact of the Abdiyaziz Youth Friendly Center », 21 mai 2023.

<sup>98</sup> Voir <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/somalia/report-somalia/>.

<sup>99</sup> S/2023/109, par. 25.

<sup>100</sup> Fonds monétaire international, *Somalie*, rapport-pays du FMI n° 22/375 (Washington, 2022).

<sup>101</sup> Voir <https://covid19.who.int/region/emro/country/so>.

<sup>102</sup> Interpeace, « Integrating mental health and psychosocial support (MHPSS) into peacebuilding efforts and transitional justice in the Somali Regions », 26 juin 2023.

115. Le Gouvernement a fait passer le budget du secteur de la santé de 33,6 millions de dollars en 2021 à 58,5 millions de dollars en 2022, soit 6 % du budget total contre 2 % en moyenne au cours des cinq années précédentes<sup>103</sup>.

### **Droits du travail**

116. L'Experte indépendante note avec satisfaction que le Gouvernement et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont signé, le 10 juin 2023, un mémorandum d'accord sur l'exécution du premier programme de promotion du travail décent pour la Somalie. Ce programme, qui est conforme au Plan national de développement, vise à promouvoir le dialogue social afin de protéger les droits du travail<sup>104</sup>. Toutefois, le Code du travail doit encore être révisé.

## **G. Critère 7 : Protéger les droits des personnes handicapées, des minorités et des communautés marginalisées**

117. En ce qui concerne les personnes handicapées, l'Experte indépendante prend note des efforts que la Somalie a déployés pour renforcer son cadre relatif aux droits de l'homme dans le contexte plus général de l'édification de l'État, notamment la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2019, puis l'adoption d'une loi portant création d'une agence nationale pour les personnes handicapées. Toutefois, la discrimination à l'égard des personnes handicapées, des clans minoritaires et d'autres groupes marginalisés perdure et des problèmes subsistent, en particulier la complexité du cadre humanitaire existant de longue date, les séquelles de la guerre civile ainsi que le conflit et le terrorisme actuels<sup>105</sup>.

118. Avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la MANUSOM, les plaintes concernant le détournement de l'aide déposées par des défenseurs des minorités dans le cadre du système de traitement des affaires au niveau local ont été vérifiées et des mesures de suivi ont été prises.

119. Des parties prenantes ont signalé une diminution de 18 % du nombre de cas de violence fondée sur le genre recensés dans le système de traitement intégré, ce qui s'expliquait par les activités de sensibilisation et le travail acharné de communication visant à appeler l'attention sur les plaintes émanant de groupes minoritaires.

120. Dans le Puntland, on espérait que l'adoption du système « une personne, une voix » modifierait la dynamique du système 4.5, mais de nombreuses parties prenantes ont indiqué que l'attitude des clans majoritaires et des dirigeants n'avait pas changé. Des groupes de la société civile continuent de mener des projets et des activités, par l'intermédiaire de clubs de football par exemple, pour réduire le fossé qui sépare les communautés.

## **VII. Assistance et coopération internationales**

121. La communauté internationale, y compris l'ONU et ses partenaires, continue de soutenir le Gouvernement somalien dans l'exécution de ses programmes de développement politique, économique et social afin de faire progresser les droits de l'homme et de mieux protéger les Somaliens. L'aide internationale est axée sur la consolidation des institutions, le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme grâce à la formation, la résilience face aux changements climatiques et l'aide humanitaire au niveau fédéral et à l'échelle des États.

<sup>103</sup> Voir <https://www.amnesty.org/fr/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/somalia/report-somalia/>.

<sup>104</sup> OIT, « The first Decent Work Country Programme for Somalia signed », 14 juin 2023.

<sup>105</sup> Kirsten Young, « Exclusive humanitarianism: Policy recommendations for genuine inclusion of persons with disabilities in humanitarian action », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 922 (novembre 2022).

122. L'Experte indépendante se félicite des contributions supplémentaires versées au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les forces de sécurité somaliennes afin de financer, entre autres, des opérations consistant à fournir un appui non légal<sup>106</sup>, et note avec satisfaction le financement accru du Plan d'aide humanitaire et du Programme conjoint relatif à la police, qui attestent l'engagement de la communauté internationale en faveur du programme de réforme de la Somalie<sup>107</sup>. Elle salue l'action menée pour lever des fonds destinés à la lutte contre les effets des changements climatiques sur l'exercice des droits de l'homme dans le cadre de la Conférence d'annonce de contributions pour la Corne de l'Afrique, qui s'est tenue à New York le 24 mai 2023, et de la conférence de haut niveau sur la résilience face aux changements climatiques, qui a eu lieu au Caire le 6 décembre 2022 et portait sur les besoins vitaux de la Somalie et la durabilité à moyen et long terme face aux problèmes récurrents liés à la crise climatique.

## VIII. Conclusion

123. Le Gouvernement fédéral a engagé des mesures de réforme visant à bâtir des institutions fédérales et étatiques ainsi qu'un cadre constitutionnel et juridique conformes aux valeurs et aux principes démocratiques, y compris aux droits de l'homme. Toutefois, l'application de ces mesures est compromise par le conflit en cours avec les Chabab, les conflits claniques et politiques et les catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations et la famine, qui entretiennent une situation d'urgence complexe toujours plus préoccupante du point de vue humanitaire et sur le plan des droits de l'homme.

124. En août 2022, le Gouvernement a déclaré que la sécurité, la justice, la réconciliation et le développement social figureraient au nombre de ses priorités. Un an plus tard, les progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme sont mitigés au regard des critères et des indicateurs définis dans le rapport précédent. L'Experte indépendante note que l'État s'emploie à réduire l'insécurité dans le cadre de son offensive contre les Chabab et se félicite de l'importance qui reste attachée à l'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

125. L'Experte indépendante félicite le Président somalien de s'employer à resserrer les liens avec les États de première ligne, à renforcer les relations avec les États membres de la fédération, à organiser régulièrement des réunions du Conseil consultatif national pour renforcer le fédéralisme et à apaiser les conflits et mettre fin aux tensions entre les États membres de la fédération afin de promouvoir l'unité et la cohésion en Somalie, créant ainsi des conditions propices à la paix et à la sécurité. Toutefois, en adoptant une stratégie qui ne tient pas compte du respect et de la protection des droits de l'homme ni ne permet d'élargir la participation de la société civile, on risque de saper ces efforts.

126. Le nouveau Parlement fédéral a adopté 11 projets de loi relatifs à la sécurité pendant sa première année, preuve de sa capacité d'agir rapidement<sup>108</sup>. L'Experte indépendante se félicite de l'adoption par le Conseil consultatif national du nouveau modèle fédéral de système judiciaire visant à renforcer l'état de droit et l'application du principe de responsabilité, suivie de plusieurs activités de renforcement des capacités destinées au personnel judiciaire. Elle espère que la part du budget national consacrée à ce secteur s'en trouvera augmentée, afin que le pays poursuive sur cette voie.

127. L'Experte indépendante regrette que le Gouvernement ne s'emploie pas en priorité à répondre aux préoccupations liées aux droits de l'homme, notamment en progressant dans l'exécution du programme législatif visant à renforcer le cadre des droits de l'homme aux fins de la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, pour garantir l'établissement des responsabilités.

<sup>106</sup> S/2023/109, par. 88 et 89.

<sup>107</sup> S/2022/665, par. 49, 68 et 87.

<sup>108</sup> Voir <https://www.osagsomalia.com/resources/bulletins-contents/legislation/>.

128. L'Experte indépendante prend acte des exemples d'initiatives et d'activités menées par le Gouvernement et les parties prenantes nationales et internationales pour remédier aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits les plus fréquentes en renforçant les capacités dans le domaine des droits de l'homme afin d'installer durablement une culture des droits de l'homme dans la société. Ces initiatives sont essentielles mais insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés dans les indicateurs.

129. Les pluies de la saison *gu* ont été plus abondantes que prévu, ce qui a permis d'éviter la famine, mais a également entraîné des inondations dans de nombreuses régions de Somalie et, partant, un besoin accru d'aide humanitaire auquel le financement des activités humanitaires ne suffit pas à répondre. La communauté internationale est encouragée à continuer d'aider le peuple somalien.

130. Il est préoccupant que certaines dispositions du Code pénal de 1964, de la loi sur les médias de 2020, de la loi antiterroriste et d'autres ordonnances administratives adoptées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme continuent de nuire à l'exercice de la liberté d'expression. L'Experte indépendante demande aux autorités de libérer les journalistes actuellement détenus en application de ces lois et d'accélérer l'examen et la réforme des cadres juridiques et administratifs en vigueur pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme.

131. Aucun progrès n'a été fait concernant les groupes minoritaires et marginalisés et les personnes handicapées en raison de la crise humanitaire en cours, qui s'explique par une sécheresse extrême exacerbée par les changements climatiques et à laquelle il faut remédier en priorité. Pour lutter contre la discrimination persistante, il faudrait non seulement fixer des quotas, mais également obliger toutes les institutions à inclure dans leurs rapports des données ventilées sur la participation des minorités et des statistiques concernant la population carcérale et les personnes en détention, la mortalité maternelle, l'aide humanitaire et les établissements d'enseignement.

132. La protection des enfants est remise en question par la gravité des violations dont ils sont victimes en raison du conflit qui se poursuit entre les groupes armés et de l'offensive menée par l'État et ses partenaires internationaux, les États de première ligne et les milices claniques. En outre, les enfants subissent de plein fouet l'impact de la sécheresse, des inondations et de la dégradation de l'environnement aggravée par les changements climatiques. Si la protection de leurs droits n'est pas érigée en priorité, les enfants risquent davantage de rejoindre les groupes armés.

133. La Charte des femmes somaliennes a été adoptée afin de promouvoir les droits des femmes et de guider les initiatives publiques et les activités des ONG. Cependant, elle ne constitue pas un cadre juridique national de protection des droits de l'homme permettant d'établir les responsabilités conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ou de garantir l'égalité femmes-hommes dans la vie politique, économique et publique. Les projets de loi existants prévoient des mesures à cette fin.

## **IX. Recommandations concernant les activités restant à mener au titre des critères et indicateurs**

134. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement de s'occuper, en coopération avec ses partenaires internationaux et les parties prenantes, des activités restant à mener au titre des critères et des indicateurs d'ici à la fin de 2024, quand s'achèvera la période d'application du neuvième Plan national de développement. Lorsque les mesures et les mécanismes mis en place ont permis d'atteindre l'objectif défini dans un indicateur, le critère s'y rapportant a été modifié en conséquence.

## A. Critère 1 : Promouvoir la sécurité, la paix et la réconciliation pour protéger les civils dans les conflits

135. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement :

- a) De continuer à former les forces de sécurité nationales conformément à la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité et à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ;
- b) D'harmoniser les activités menées et de fournir à la Police somalienne des ressources et des fonds suffisants, y compris un équipement et une formation appropriés, pour lui permettre de protéger les civils et de renforcer ses capacités d'enquête et de poursuite ;
- c) De supprimer les fonctions de maintien de l'ordre du mandat de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et de réviser la loi applicable ;
- d) De continuer à renforcer les mécanismes de réconciliation nationaux et locaux pour réduire la violence clanique et d'établir un système de suivi concernant les victimes civiles afin de faire respecter le principe de responsabilité, conformément au paragraphe 11 de la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité, et de publier les résultats en gage de transparence ;
- e) De mettre en place et d'inscrire dans un cadre officiel un système transparent visant à atténuer les dommages civils ;
- f) De mener un dialogue à l'échelle nationale sur l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort et de faire respecter l'obligation de ne pas condamner d'enfants à la peine de mort, qui lui incombe au regard des droits de l'homme ;
- g) De continuer à insister sur le fait que tous les membres des forces bilatérales combattant en Somalie, quels que soient leur grade et leur nationalité, sont liés par le droit international et que les forces en présence doivent mener des enquêtes rapides, approfondies et impartiales, demander des comptes aux auteurs de violations et verser des indemnités pour les décès de civils et les blessures causées à des civils.

## B. Critère 2 : Renforcer l'état de droit, la responsabilisation et la justice de transition

136. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement :

- a) D'appliquer le nouveau modèle de justice et d'administration pénitentiaire d'ici à 2024 et d'achever la révision constitutionnelle d'ici à la fin de l'année 2024 ;
- b) De mettre en place un processus équitable et transparent pour la sélection, l'évaluation et la nomination des membres de la Commission du service judiciaire, de la commission nationale des droits de l'homme, des tribunaux constitutionnels et de la Commission de lutte contre la corruption, afin de réduire la corruption et de renforcer la confiance dans le système judiciaire ;
- c) D'accélérer l'adoption, d'ici à la fin de 2024, du projet de loi de 2018 sur les infractions sexuelles, du projet de loi sur les mutilations génitales féminines, du projet de loi sur la justice pour mineurs et du projet de loi sur les droits de l'enfant, conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme ;
- d) D'augmenter le budget du secteur de la justice en vue de promouvoir et d'appliquer une approche tenant compte des questions de genre et de doter ce secteur de ressources humaines suffisantes ;

e) D'élargir et de multiplier les divers comités de paix locaux sur la justice transitionnelle, en s'appuyant sur le principe de responsabilité pour les violations graves des droits de l'homme et sur la loi d'amnistie.

**C. Critère 3 : Veiller au respect de la liberté d'opinion et d'expression et de la liberté de réunion et d'association**

137. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement :

a) De libérer les journalistes, les professionnels des médias et les défenseurs des droits de l'homme détenus et de ne plus arrêter ni placer en détention de journalistes et de professionnels des médias ;

b) De décréter un moratoire sur l'utilisation du Code pénal de 1964 contre les journalistes et les professionnels des médias lorsque celle-ci porte atteinte à la liberté d'opinion et d'expression ;

c) De veiller à ce que les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises contre des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme par des responsables de la sécurité et des acteurs non étatiques donnent lieu à des enquêtes approfondies, à des poursuites, à des indemnisations et à des réparations ;

d) De réviser, d'ici à la fin de 2024, la loi modifiée de 2020 sur les médias, conformément à ses obligations internationales en matière de respect des normes relatives aux droits de l'homme.

**D. Critère 4 : Promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs de la société**

138. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement :

a) De prendre des mesures au plus tôt d'ici à 2024 pour ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, et d'harmoniser les lois nationales avec ces instruments afin de mieux protéger les femmes et les filles ;

b) De réaliser un examen exhaustif de la législation nationale d'ici à 2024 en vue d'abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles ;

c) De faciliter l'accès des femmes à la justice et d'appliquer le quota minimum de 30 % prévu pour la représentation des femmes aux postes soumis à élection ou nomination, y compris au sein du personnel professionnel et administratif du système de justice de l'État fédéral et des États fédérés ;

d) D'intégrer les droits de l'homme et les questions de genre dans le programme de formation de tous les acteurs de la justice et de dispenser une formation à l'ensemble du personnel judiciaire d'ici à la fin de la période d'application du neuvième Plan national de développement ;

e) D'appliquer la feuille de route établie en 2023 pour faire avancer la mise en œuvre de la Charte des femmes somaliennes et d'adopter, en se donnant les moyens de l'atteindre, le quota minimum de 30 % prévu pour la représentation des femmes et leur participation aux processus électoraux ;

f) D'autonomiser les femmes en augmentant de 2 % chaque année les taux de scolarisation et de rétention scolaire des filles et en accroissant les possibilités d'emploi et de formation professionnelle pour les femmes.

## **E. Critère 5 : Veiller au respect des droits de l'enfant et promouvoir l'autonomisation des jeunes**

139. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement :

- a) D'adopter d'ici à la fin de 2024 un projet de loi générale sur les droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- b) De ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- c) D'établir des procédures de contrôle rigoureuses pour empêcher le recrutement de personnes de moins de 18 ans dans les forces armées ;
- d) De veiller à ce que tous les enfants privés de liberté du fait de leur association présumée avec des groupes armés soient traités comme des victimes et systématiquement confiés aux services de protection de l'enfance, conformément aux procédures opérationnelles normalisées relatives à l'accueil et à la prise en charge des enfants ayant quitté les rangs de groupes armés ;
- e) D'investir, d'ici à 2024, dans un système éducatif national et de faire en sorte que tous les enfants, y compris les filles, aient accès à l'enseignement primaire dans des conditions d'égalité et achèvent le cycle primaire ;
- f) De continuer à multiplier les centres de développement des compétences pour les jeunes et de redoubler d'efforts pour promouvoir et garantir l'accès des jeunes à l'emploi, à des stages, à la formation professionnelle et à l'apprentissage ;
- g) De systématiser la participation des jeunes à tous les aspects des processus relatifs aux politiques, à la paix et à la sécurité et de fixer un quota pour cette participation ;
- h) De donner la priorité aux investissements stratégiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation et à l'autonomisation des jeunes pour mettre à profit et accélérer la transition démographique.

## **F. Critère 6 : Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels – meilleur accès aux soins de santé, à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à un niveau de vie suffisant**

140. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement :

- a) De tenir l'engagement consistant à améliorer l'accès à des services de santé et de nutrition intégrés dans le cadre des Services essentiels de santé en augmentant encore de 9 % les allocations budgétaires, conformément à la recommandation formulée dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes ;
- b) D'accélérer la construction de 100 puits et systèmes de captage pour la récupération et le stockage de l'eau dans les zones rurales, les écoles et les zones d'habitation afin d'améliorer l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène de 20 % en 2024 ;
- c) De décréter immédiatement un moratoire sur les expulsions forcées et d'offrir des indemnités suffisantes et des possibilités viables de réinstallation ou d'intégration locale en vue de réduire le nombre des expulsions de 50 % d'ici à 2024 ;
- d) D'adopter et de publier une version révisée du Code du travail, d'effectuer des inspections régulières et d'exiger un rapport annuel sur le respect des normes du travail par les entités publiques et privées pour favoriser la responsabilité et la transparence ;



e) De poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour des solutions durables.

**G. Critère 7 : Protéger les droits des personnes handicapées, des minorités et des communautés marginalisées**

141. L'Experte indépendante recommande au Gouvernement :

a) D'adopter, d'ici à 2024, une législation complète visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes handicapées, des minorités et des communautés marginalisées et de lever plus rapidement les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'exercer leurs droits ;

b) D'adopter la loi nationale relative au handicap et de faire en sorte que l'Agence nationale pour les personnes handicapées soit opérationnelle d'ici à 2024 ;

c) De prendre les mesures nécessaires pour que les clans minoritaires et les communautés marginalisées jouent un rôle accru et soient davantage représentés dans les structures politiques et les organes décisionnels, en fixant un quota de représentation ;

d) De libérer les personnes détenues en raison de leurs croyances religieuses et de défendre le droit de tout un chacun de pratiquer sa religion, tel qu'il est consacré à l'article 17 (par. 1) de la Constitution provisoire.

---